

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DEPARTEMENT**  
**HAUTE-GARONNE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 27 mars 2025  
Délibération n°2-5

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro

- Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : Mr GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien et WEIHSS Pascal

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à Jean CASTEX

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

<b>US SALIES MANE SAINT MARTORY</b>	12 000.00 €
<b>Comité des Fêtes MANE</b>	3 000.00 €
<b>Association Scolaire</b>	500.00 €
<b>A.C.C.A.</b>	200.00 €
<b>Anciens Combattants AFN</b>	100.00 €
<b>Ligue Contre le Cancer</b>	150.00 €
<b>Les restaurants du cœur</b>	800.00 €
<b>La Boule Manoise</b>	500.00 €
<b>APEAI</b>	700.00 €
<b>Foyer rural</b>	180.00 €
<b>Ass Sportive Ecoles Bas Salat</b>	680.00 €
<b>Chat libre ARBAS</b>	300.00 €
<b>APE les gafets du Salat</b>	200.00 €
<b>BOUCS AND BIKE</b>	150.00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Voter les subventions aux associations comme définies ci-dessus et demande l'inscription au budget 2025 des crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9 Absents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration  
VOTES : Contre 0 Pour 10  
Date de convocation : 21 mars 2025  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

